

Financement des écoles privées québécoises : l'urgence d'agir pour la réussite et le bien-être des élèves

Mémoire présenté dans le cadre
des crédits budgétaires 2020-2021 | Février 2020

Tous droits réservés.

Il est interdit de reproduire, d'enregistrer ou de diffuser, en tout ou en partie, le présent ouvrage par quelque procédé que ce soit, électronique, mécanique, photographique, sonore, magnétique, sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de l'éditeur (Cadre).

Dépôt légal
ISBN 978-2-89170-115-0



TABLE DES MATIÈRES

Financement des écoles privées québécoises : l'urgence d'agir pour la réussite et le bien-être des élèves	2
Présentation de la FEED	2
La Fédération en chiffres	2
Apport de l'école privée au système d'éducation québécois	3

Trois enjeux primordiaux pour la réussite des élèves et l'avenir des écoles privées québécoises	5
1. Difficulté d'accès à l'école privée québécoise	5
Recommandations	7
2. Des infrastructures scolaires en difficulté	8
Recommandations	9
3. Financement des élèves ayant des défis particuliers	10
Recommandations	11

Sommaire des recommandations	12
-------------------------------------	-----------

Financement des écoles privées québécoises : l'urgence d'agir pour la réussite et le bien-être des élèves

Mémoire présenté dans le cadre des crédits budgétaires 2020-2021

Qui sommes-nous ?

La Fédération des établissements d'enseignement privés regroupe des établissements d'enseignement autonomes voués à la réussite des élèves. Par son leadership, elle contribue au développement de l'éducation et au rayonnement de l'enseignement privé. La FEEP est un OBNL de 30 employés, au service des écoles membres depuis 51 ans. Elle offre des services-conseils, plus de 1000 heures de formation par année au personnel des écoles, de multiples occasions d'échanges et de réseautage ainsi que la possibilité d'effectuer des achats groupés.

En 2016, la FEEP créait le Centre d'animation, de développement et de recherche en éducation pour le 21^e siècle, le CADRE21, qui offre des services aux écoles francophones du Québec et d'ailleurs. Le CADRE21 participe aussi à la mise en œuvre du Plan d'action numérique par une offre gratuite de formations en ligne pour les enseignants québécois.

En 2018, la FEEP a mis sur pied adap360, un centre de services qui met en relation les spécialistes des écoles privées spécialisées en adaptation scolaire avec le personnel des écoles privées régulières. Ce service vise à mieux les outiller et à leur offrir aide et soutien dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'intervention adaptés aux besoins d'élèves ayant des difficultés importantes et qui sont intégrés dans des écoles régulières.

La Fédération en chiffres

- **116 200** élèves répartis dans **190** établissements membres
 - **133** écoles secondaires
 - **106** écoles préscolaires et primaires
 - **12** écoles en adaptation scolaire (accueillant plus de **3 700** élèves) qui travaillent en partenariat avec les commissions scolaires
 - **19** résidences scolaires
- Plus de **7 000** jeunes reçoivent de l'aide financière de la fondation de leur école privée
- **18 %** des élèves qui fréquentent une école secondaire privée ont un plan d'intervention
- **42 %** des élèves des écoles privées sont issus de l'immigration (1^{re} ou 2^e génération)

Apport de l'école privée au système d'éducation québécois

- Les écoles privées québécoises offrent aux familles une **variété de programmes et de solutions** répondant à leurs attentes et à leurs enjeux de conciliation travail-famille. Une vaste majorité d'écoles privées se démarquent par leur projet éducatif inclusif et offrent différentes mesures pour soutenir les élèves ayant des défis particuliers. De plus, elles se distinguent par des taux de réussite élevés, dans les délais prévus.
- Au cours des vingt dernières années, et bien qu'elles n'en aient pas l'obligation légale, la plupart des écoles privées ont revu leur projet éducatif et ajouté du **personnel spécialisé pour être en mesure d'accompagner les élèves HDAA**. Aussi, plusieurs écoles secondaires et quelques écoles primaires ont adopté un modèle qui permet à tous les élèves, y compris ceux qui éprouvent des difficultés, de choisir un programme qui correspond à leurs préférences (sports, arts de la scène, plein air, robotique, entrepreneuriat, langues, etc.). Cette formule a l'avantage de favoriser la mixité scolaire et de soutenir la motivation et la réussite de tous les élèves.
- Un sondage réalisé au printemps 2018 auprès de 18 863 parents dont l'enfant fréquente une école privée indique un **taux de satisfaction de 96 %** à l'égard de l'école choisie. Les parents sont tout particulièrement satisfaits de la qualité de l'éducation et de l'encadrement offert à leur enfant. Le taux de satisfaction des parents dont l'enfant a un plan d'intervention (21 % des répondants) est identique à celui des autres parents.
- Les écoles privées membres de la FEEP, agréées aux fins de subventions ou non, sont des **organismes à but non lucratif (OBNL)** gérés par un conseil d'administration qui fonctionnent selon un modèle très similaire à celui des cégeps et des CPE. Certaines sont des coopératives de parents ou de travailleurs.
- Les établissements agréés aux fins de subventions, qui représentent environ deux tiers des écoles membres de la FEEP, tirent de l'État près de 41 % de leur revenu. Les autres revenus proviennent des parents (53 %), des dons (5 %) et des revenus générés (1 %).
Indicateurs de gestion – établissements d'enseignement privés, MEES 2013-2014, page 8.
- Selon une étude de l'économiste Pierre-Emmanuel Paradis (2015), « [à] l'instar de l'école publique, **l'école privée subventionnée affiche un déficit budgétaire de 3,8 %**, soit près de 400 \$ par élève. »
- Toujours selon cette étude réalisée à partir des données de 2012-2013 fournies par le MESS, on observe que, dans l'ensemble, la dépense totale par élève est de 10 742 \$ dans les établissements privés, soit 4 % de moins que dans les organismes publics (11 175 \$). Quant aux dépenses « effectives retenues » par élève, elles sont plus élevées d'environ 260 \$ par élève au privé (8 893 \$) comparativement à celles des écoles publiques (8 636 \$). Ainsi, **les établissements privés consacrent une plus grande proportion de leurs déboursés aux activités courantes liées à leur mission** première plutôt qu'à d'autres postes.

- Selon une autre étude de l'économiste Pierre-Emmanuel Paradis (2018) qui porte plus spécifiquement sur les bâtiments et installations des écoles privées, on constate que « les établissements d'enseignement privés éprouvent d'**importants besoins immédiats en travaux d'infrastructures**, à hauteur de 611 \$ en moyenne par élève par année, ou encore de 9 % de leur valeur à neuf. »
- **Les établissements privés non agréés ne reçoivent aucun denier public.**
- Les établissements privés **n'ont pas droit à la taxe scolaire.**
- Les établissements privés réguliers ne reçoivent **pas de bonification de la subvention pour les élèves ayant des besoins particuliers**, comme c'est le cas pour les commissions scolaires. Étant donné qu'il n'y a pas de financement attribué aux élèves ayant des besoins particuliers dans les écoles privées, il est difficile d'avoir un portrait exact de la situation. Selon une enquête réalisée par la FEEP auprès de ses membres en 2018, plus de 15 % des élèves qui fréquentent une école membre de la FEEP ont un plan d'intervention.
- Selon les données du MEES, les élèves issus de l'immigration (nés à l'extérieur du Québec ou de parents nés à l'extérieur du Québec) sont fortement représentés dans les écoles privées québécoises. Ils constituent 42 % des élèves des écoles privées, comparativement à 27 % des élèves des écoles publiques. Notons que **les écoles privées ne reçoivent pas d'aide financière du gouvernement pour la francisation** de ces élèves.
- Selon un sondage réalisé par la FEEP auprès de ses membres en 2019, quelque 7 000 élèves reçoivent de l'aide financière de la part de leur école. Cette aide financière est attribuée par les fondations des écoles, en fonction de la situation financière des parents.

Trois enjeux primordiaux pour la réussite des élèves et l'avenir des écoles privées québécoises

1. Difficulté d'accès à l'école privée québécoise

L'école privée québécoise affiche d'excellents taux de diplomation, comme l'indique le tableau 1. De plus, les élèves qui fréquentent une école privée sont significativement plus nombreux à poursuivre des études universitaires. Ces données sont d'autant plus intéressantes que la très vaste majorité des écoles privées ne sélectionnent pas les élèves en fonction de leurs résultats scolaires. Selon un sondage réalisé par la Fédération des établissements d'enseignement privés auprès de ses membres en 2018, 18 % des élèves qui fréquentent une école secondaire privée ont un plan d'intervention.

Tableau 1 Taux de diplomation et qualification pour la cohorte de nouveaux inscrits au 30 septembre 2011

Cohorte de 2011	Après 5 ans JUSQU'EN 2015-2016	Après 7 ans JUSQU'EN 2017-2018
Ensemble du Québec	70,8 %	81,8 %
Réseau public	65,7 %	78,6 %
Réseau privé	88,3 %	92,9 %

Source : MEES, TSE, DGSEG, DIS, *Taux de diplomation par cohorte au secondaire – Édition 2019*.

Depuis 2006, le gouvernement ne délivre plus d'agrément aux fins de subventions aux écoles privées, et ce, malgré plusieurs recommandations favorables de la Commission consultative de l'enseignement privé¹. Près de 15 ans plus tard, dans un contexte de boum démographique, de manques d'infrastructures scolaires et de mise en place de la maternelle 4 ans, le refus d'octroyer des agréments n'a aucun sens. Rappelons que chaque élève scolarisé dans une école privée représente pour le gouvernement une économie annuelle de l'ordre de 5 000\$.

Les écoles privées offrent aux parents un choix dans la recherche de l'école qui correspond le mieux aux besoins de leur enfant. Certains enfants ne sont pas à l'aise dans une grande école, certains ont un rythme d'apprentissage plus lent ou plus rapide, certains ont besoin de plus d'encadrement et d'autres encore ont besoin de bouger plusieurs heures par jour pour réussir. Chaque enfant est unique et ce qui convient à l'un ne convient pas nécessairement à l'autre. C'est dans ce contexte **que l'on observe, en Occident et notamment au Canada, à l'exception du Québec,** une hausse de la fréquentation des écoles privées. Bien que le nombre d'élèves fréquentant l'école privée québécoise soit constant, le pourcentage diminue de façon significative, faute de nouvelles places pour répondre à la croissance du nombre total d'élèves au cours des dernières années.

¹ La Commission consultative de l'enseignement privé est un organisme autonome mandaté par le gouvernement pour conseiller le ministre sur différents enjeux, la délivrance, la modification, le renouvellement ou la révocation de permis ou d'agréments.

Pour les raisons suivantes, nous croyons qu'il est impératif de rétablir l'octroi d'agrément aux fins de subventions.

- **Le gel d'agrément fait en sorte que certaines écoles ont deux catégories d'élèves, certains qui sont subventionnés et d'autres non.** En effet, certaines écoles qui ont l'agrément pour le primaire ne l'ont pas pour le préscolaire, certaines l'ont pour le préscolaire-primaire, mais pas pour le secondaire, et pour d'autres c'est l'inverse. Cette incohérence empêche la continuité de service pour les enfants de familles qui ne peuvent assumer les frais pour les années scolaires où l'élève n'est pas subventionné.
- Les écoles privées désirent ardemment **offrir les services de la maternelle 4 ans**, mais s'il n'y a pas de cohérence entre l'agrément des deux années du cycle du préscolaire, cela devient un casse-tête pour les parents et la continuité de services est compromise.
- Certaines écoles connaissent une hausse fulgurante des demandes d'admission dans certaines régions, notamment sur l'île de Montréal et dans la couronne nord de Montréal. N'ayant que très peu de ressources pour gérer ces demandes, les écoles pourraient être tentées de choisir les élèves en fonction de leurs résultats scolaires, ce qui aurait pour effet d'en réduire l'accès pour certains élèves qui sont justement ceux qui bénéficieraient le plus de l'encadrement propre à l'école privée. **Le manque de places dans des écoles privées subventionnées risque de nuire davantage à ceux pour qui la fréquentation d'une telle école pourrait faire la plus grande différence dans l'accès aux études supérieures.**
- **Les familles qui s'établissent dans de nouveaux ensembles résidentiels n'ont pas accès à une école privée à proximité de leur domicile.** Certains jeunes doivent effectuer de longs trajets pour fréquenter l'école de leur choix ou avoir accès aux services dont ils ont besoin.
- Il y a actuellement un manque criant de solutions pour **amener à la réussite tous les jeunes qui ont besoin d'un accompagnement particulier.** Des agréments devraient être octroyés à de nouvelles écoles proposant des programmes spécifiques pour soutenir ces élèves, afin de les rendre accessibles au plus grand nombre, et non seulement aux familles plus aisées.
- **Chaque élève qui fréquente l'école privée financée représente une économie de plus de 50 % pour l'État et les contribuables**, puisque les parents défraient une partie des services éducatifs et la quasi-totalité des autres frais. De plus, les élèves des écoles privées obtiennent leur diplôme dans les délais prévus, et ce, même si les écoles privées accueillent un nombre croissant d'EHDAA² et 42 % d'élèves issus de l'immigration (1^{re} ou 2^e génération). Depuis 2015, la proportion du nombre d'élèves fréquentant une école privée a baissé de plus de 1 %, bien que le nombre en nombre absolu demeure stable. Cela représente des coûts importants pour le gouvernement et

² Selon un sondage réalisé par la FEEP auprès de ses membres en 2018, plus de 18 % des élèves qui fréquentent une école privée secondaire ont un plan d'intervention.

les contribuables. Précisons qu'actuellement, plus de 7 000 jeunes reçoivent une aide financière de la fondation de leur école pour fréquenter l'école privée. Les écoles qui ont des fondations sont généralement des écoles secondaires fondées il y a plus de 50 ans.

- Chaque école privée contribue à réduire la dette du gouvernement, puisque **la construction ou l'acquisition ainsi que l'entretien des bâtiments sont assurés par un organisme sans but lucratif qui chapeaute l'école, comme c'est le cas pour les cégeps, les universités à charte et les CPE.**³

Recommandations

- **Uniformisation et cohérence** : donner l'agrément aux fins de subvention à tous les élèves d'une école déjà subventionnée pour un ordre d'enseignement ; ceci pourrait se faire en priorisant les élèves du cycle préscolaire
- Accorder l'**agrément aux nouvelles écoles situées dans les régions qui connaissent une forte hausse démographique** et où il n'y a pas suffisamment de places dans les écoles publiques pour répondre à la demande.
- Donner l'**agrément aux nouvelles écoles qui proposent des programmes pour amener à la réussite des élèves ayant des défis particuliers** ou complémentaires à l'offre du secteur public.
- Réfléchir à des solutions pour **rendre l'école privée plus accessible** aux élèves de familles moins favorisées.

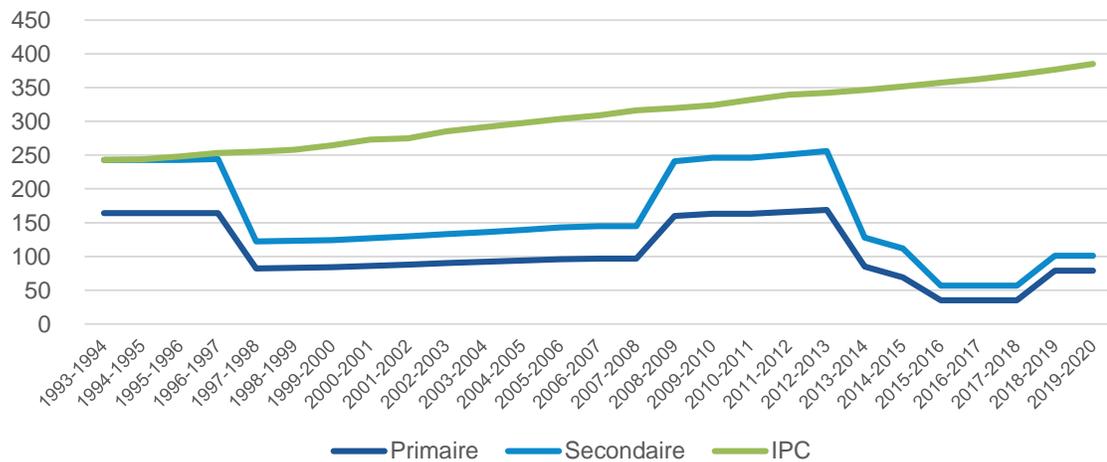
³ Soulignons ici l'ironie de la situation : le réseau des CPE, qui fonctionne selon un modèle identique à celui des écoles privées subventionnées, est perçu comme étant le réseau public de garderies.

2. Des infrastructures scolaires en difficulté

Plusieurs écoles privées occupent des bâtiments patrimoniaux. D'autres, plus modernes, se démarquent par la qualité de leur architecture et de leurs installations. Ces bâtiments et installations bénéficient à l'ensemble de la communauté en dehors des heures de classe en mettant à la disposition de la population leur aréna, leur gymnase, leur salle de spectacle, leur piscine, leur terrain de soccer, etc.

L'allocation pour la valeur locative connaît de véritables montages russes depuis plus de 25 ans.

Graphique 1
Évolution de l'allocation au titre de la valeur locative entre 1993 et 2019



Par exemple, pour une école qui compte 1 000 élèves, c'est une perte cumulative de 1 179 000 \$ qui a été subie entre les années 2012-2013 et 2019-2020 et ceci sans tenir compte de l'inflation !

Soulignons également qu'en 2008-2009, la valeur locative avait retrouvé sa valeur de 1993-1994 dans le cadre du programme des infrastructures, résultat de l'application de la norme octroyant au privé 60 % des sommes investies en immobilisation dans le réseau des commissions scolaires. L'État a donc déjà soutenu les établissements d'enseignement privés dans le contexte d'un investissement important au secteur public.

Afin d'avoir un portrait précis de la situation actuelle des bâtiments, la Fédération a commandé en 2018 une étude à la firme AppEco. Une enquête a été conduite selon la même méthode d'évaluation que celle utilisée pour les actifs du Conseil du Trésor. Voici les principales conclusions :

- Les établissements d'enseignement privés éprouvent d'importants besoins immédiats en travaux d'infrastructures, à hauteur de 611 \$ en moyenne par élève par année, soit 9,0 % de leur valeur à neuf.
- Les besoins du privé se comparent à ceux des écoles publiques. Les déboursés en infrastructures pour les commissions scolaires sont de l'ordre de 2 000 \$ par année, par élève. Si le privé recevait 60 % de cette somme (1 200 \$), soit la proportion du

financement public pour les services éducatifs d'un élève au privé, cela comblerait amplement les besoins en infrastructures.

- Dans certains cas, les investissements à faire dépassent 10 millions \$, une somme colossale pour des OBNL. Notons au passage que les communautés religieuses ne sont plus présentes pour soutenir financièrement les établissements d'enseignement privés.

Le rehaussement du financement public pour le maintien des infrastructures des établissements privés est essentiel pour assurer des conditions propices au bien-être, au développement et à la réussite des élèves :

- Installations adaptées au virage numérique (enjeux liés à l'électricité et à l'installation de bande passante).
- Problèmes liés au chauffage et à la climatisation qui affectent le confort des élèves et du personnel.
- Présence d'amiante dans certains bâtiments construits au 20^e siècle qui augmente le coût des rénovations.

Le rehaussement du financement public pour le maintien des infrastructures des établissements privés est aussi essentiel pour l'ensemble de la communauté :

- Préservation du patrimoine bâti.
- Accès à des installations de qualité pour des activités communautaires, culturelles et de loisir, dans le cadre de partenariats avec des organismes municipaux et des organismes socioculturels de la région.

Recommandations

- À cause du retard d'entretien occasionné par les coupes des gouvernements précédents, les besoins s'élèvent maintenant à 611 \$ par élève par année pour au moins 5 ans (établi en 2018). Il faut donc impérativement **rehausser significativement la valeur locative**.

Ou

- **Inclure les écoles privées dans le Programme québécois des infrastructures 2016-2026**, au même titre que les cégeps, les universités à charte et les CPE. Tout comme ces autres établissements d'enseignement, les écoles privées subventionnées sont des organismes à but non lucratif qui offrent un service public et représentent des infrastructures importantes, au service des communautés.

3. Financement des élèves ayant des défis particuliers

Les élèves à besoins particuliers sont de plus en plus nombreux dans les écoles privées régulières. Selon une enquête réalisée par la FEEP auprès de ses membres en 2018 :

- **14,1 %** des élèves qui fréquentent une école privée primaire ont un plan d'intervention.
- **18,3 %** des élèves qui fréquentent une école privée secondaire ont un plan d'intervention.

Le taux varie d'une école à l'autre, mais toutes les écoles en accueillent et certaines écoles dites régulières en accueillent même jusqu'à 80 %. Les taux de diplomation élevés affichés par les écoles privées témoignent de leur capacité à mener à la réussite des élèves au profil varié, y compris des élèves ayant des besoins particuliers. Toutefois, l'apport des écoles privées à la réussite de ces élèves est peu reconnu et le financement n'est pas ajusté en conséquence. Afin d'accompagner ces élèves, une enquête de la FEEP révèle que plusieurs écoles privées comptent sur du personnel spécialisé au sein de leur personnel :

- Éducateur spécialisé
- Orthopédagogue
- Infirmière scolaire (au secondaire)
- Enseignant-ressource
- Psychoéducateur

Ces ressources sont toutefois insuffisantes et, dans certains cas, le personnel de l'école n'a pas l'expertise nécessaire pour soutenir un élève aux prises avec une problématique particulière. C'est pourquoi la Fédération des établissements d'enseignement privés a mis sur pied [adap360](#). Cette coopérative de services a pour mission de contribuer à la réussite éducative des élèves ayant des besoins particuliers, en valorisant l'expertise du personnel des écoles privées spécialisées en adaptation scolaire. Ce projet est soutenu par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur qui a octroyé une aide financière pour les années 2018-2019 et 2019-2020. Il s'inscrit dans le cadre de la Politique de la réussite éducative du Québec, qui vise à ce que le réseau des établissements privés renforce sa contribution en matière d'intégration des élèves handicapés ou encore en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Bien que les pressions sociales soient fortes pour que les écoles privées accueillent davantage d'élèves ayant des besoins particuliers, peu d'allocations supplémentaires leur sont accordées pour ces élèves. Contrairement aux écoles publiques, les écoles privées ne peuvent demander une bonification de la subvention pour un élève ayant des besoins importants d'accompagnement pour pallier ses difficultés. Les écoles privées ont accueilli avec intérêt la mesure 30120 qui soutient les projets dédiés aux élèves à besoins particuliers dans les écoles privées régulières depuis 2016. Malheureusement, les budgets ne permettent pas de répondre à tous les besoins.

Recommandations

- Obtenir une catégorie de financement proportionnelle à celle du public pour les élèves HDAA dans les écoles privées régulières.
- Financer à priori les écoles en fonction de la proportion d'élèves à besoins particuliers qu'elles reçoivent, afin que les écoles n'aient pas à refaire une demande chaque année. Et à défaut de répondre à la première recommandation, il faudrait bonifier de manière importante la mesure 30120, selon les besoins réels exprimés.

Sommaire des recommandations

1. Difficulté d'accès à l'école privée québécoise

- Uniformisation et cohérence : donner l'agrément aux fins de subvention à tous les élèves d'une école déjà subventionnée pour un ordre d'enseignement ; ceci pourrait se faire en priorisant les élèves du cycle préscolaire
- Accorder l'agrément aux nouvelles écoles situées dans les régions qui connaissent une forte hausse démographique et où il n'y a pas suffisamment de places dans les écoles publiques pour répondre à la demande.
- Donner l'agrément aux nouvelles écoles qui proposent des programmes pour amener à la réussite des élèves ayant des défis particuliers ou complémentaires à l'offre du secteur public.
- Réfléchir à des solutions pour rendre l'école privée plus accessible aux élèves de familles moins favorisées.

2. Des infrastructures scolaires en difficulté

- À cause du retard d'entretien occasionné par les coupes des gouvernements précédents, les besoins s'élèvent maintenant à 611 \$ par élève par année pour au moins 5 ans (établi en 2018). Il faut donc impérativement rehausser significativement la valeur locative.

Ou

- Inclure les écoles privées dans le Programme québécois des infrastructures 2016-2026, au même titre que les cégeps, les universités à charte et les CPE. Tout comme ces autres établissements d'enseignement, les écoles privées subventionnées sont des organismes à but non lucratif qui offrent un service public et représentent des infrastructures importantes, au service des communautés.

3. Financement des élèves ayant des défis particuliers

- Obtenir une catégorie de financement proportionnelle à celle du public pour les élèves HDAA dans les écoles privées régulières.
- Financer à priori les écoles en fonction de la proportion d'élèves à besoins particuliers qu'elles reçoivent, afin que les écoles n'aient pas à refaire une demande chaque année. Et à défaut de répondre à la première recommandation, il faudrait bonifier de manière importante la mesure 30120, selon les besoins réels exprimés.